

Communication de la Commission dans le cadre de la mise en œuvre du règlement (UE) n° 617/2013 portant application de la directive 2009/125/CE du Parlement européen et du Conseil en ce qui concerne les exigences d'écoconception applicables aux ordinateurs et aux serveurs informatiques

[Publication des titres et des références des méthodes de mesures transitoires ⁽¹⁾ aux fins de la mise en œuvre du règlement (UE) n° 617/2013]

(2014/C 110/05)

Exigence	Organisation	Référence/Titre	Notes
1.1, 1.2 $P_{\text{arrêt}}$ pour le calcul de la valeur E_{TEC} des ordinateurs de bureau et ordinateurs de bureau intégrés	CENELEC	EN 62623:2013 — Ordinateurs de bureau et ordinateurs portables — Mesure de la consommation d'énergie: 5.2. Montage d'essai; 5.3.2. Mesure du mode arrêt; 5.4. Conditions d'essai; 5.7. Spécification d'un wattmètre efficace vrai; 5.8. Précision du wattmètre efficace vrai.	
1.1, 1.2 P_{veille} pour le calcul de la valeur E_{TEC} des ordinateurs de bureau et ordinateurs de bureau intégrés	CENELEC	EN 62623:2013 — Ordinateurs de bureau et ordinateurs portables — Mesure de la consommation d'énergie: 5.2. Montage d'essai; 5.3.3. Mesure du mode sommeil; 5.4. Conditions d'essai; 5.7. Spécification d'un wattmètre efficace vrai; 5.8. Précision du wattmètre efficace vrai.	
1.1, 1.2 P_{inactif} pour le calcul de la valeur E_{TEC} des ordinateurs de bureau, ordinateurs de bureau intégrés	CENELEC	EN 62623:2013 — Ordinateurs de bureau et ordinateurs portables — Mesure de la consommation d'énergie: 5.2. Montage d'essai; 5.3.4 Mesure du mode attente longue (pour ordinateurs de bureau intégrés); 5.3.5. Mesure du mode attente courte (pour ordinateurs de bureau); 5.4. Conditions d'essai; 5.7. Spécification d'un wattmètre efficace vrai; 5.8. Précision du wattmètre efficace vrai; Annexe E (informative) Méthodologie d'essai selon ENERGY STAR V5.	L'annexe E.2 (informative) de la norme EN 62623:2013 indique la méthode de mesure à utiliser pour le mode attente longue des ordinateurs de bureau intégrés. L'annexe E.3 (informative) de la norme EN 62623:2013 indique la méthode de mesure à utiliser pour le mode attente courte des ordinateurs de bureau.

⁽¹⁾ Il est prévu de remplacer dans le futur ces méthodes de mesure transitoires par des normes harmonisées. Lorsqu'elles seront disponibles, les références des normes harmonisées seront publiées au *Journal officiel de l'Union européenne*, conformément aux articles 9 et 10 de la directive 2009/125/CE.

Exigence	Organisation	Référence/Titre	Notes
<p>1.1, 1.2, 1.3, 1.4</p> <p>Catégorie de carte graphique séparée</p>	ECMA	<p>Catégories à utiliser avec la norme ECMA-383 Mesure de la consommation énergétique des produits d'informatique individuelle, 3^e édition (décembre 2010).</p>	<p>Comment calculer la bande passante du tampon de trame (FB_BW).</p> <p>La classification en catégories et le calcul requis sont spécifiés dans le règlement (UE) n° 617/2013 de la Commission.</p> <p>Le lien du site internet, référencé par la norme EN 62623:2013, explique comment le «débit de données» est calculé sur la base du type de mémoire.</p> <p>(http://www.ecma-international.org/publications/standards/Categories_to_be_used_with_Ecma-383.htm).</p>
<p>1.3, 1.4</p> <p>$P_{\text{arrêt}}$</p> <p>pour le calcul de la valeur E_{TEC} des ordinateurs portables</p>	CENELEC	<p>EN 62623:2013 — Ordinateurs de bureau et ordinateurs portables — Mesure de la consommation d'énergie:</p> <p>5.2. Montage d'essai;</p> <p>5.3.2. Mesure du mode arrêt;</p> <p>5.4. Conditions d'essai;</p> <p>5.7. Spécification d'un wattmètre efficace vrai;</p> <p>5.8. Précision du wattmètre efficace vrai.</p>	
<p>1.3, 1.4</p> <p>P_{veille}</p> <p>pour le calcul de la valeur E_{TEC} des ordinateurs portables</p>	CENELEC	<p>EN 62623:2013 — Ordinateurs de bureau et ordinateurs portables — Mesure de la consommation d'énergie:</p> <p>5.2. Montage d'essai;</p> <p>5.3.3. Mesure du mode sommeil;</p> <p>5.4. Conditions d'essai;</p> <p>5.7. Spécification d'un wattmètre efficace vrai;</p> <p>5.8. Précision du wattmètre efficace vrai.</p>	
<p>1.3, 1.4</p> <p>P_{inactif}</p> <p>pour le calcul de la valeur E_{TEC} des ordinateurs portables</p>	CENELEC	<p>EN 62623:2013 — Ordinateurs de bureau et ordinateurs portables — Mesure de la consommation d'énergie:</p> <p>5.2. Montage d'essai;</p> <p>5.3.4. Mesure du mode attente longue;</p> <p>5.4. Conditions d'essai;</p> <p>5.7. Spécification d'un wattmètre efficace vrai;</p> <p>5.8. Précision du wattmètre efficace vrai;</p> <p>Annexe E.2 (informative) Méthodologie d'essai selon ENERGY STAR V5.</p>	<p>L'annexe E.2 (informative) de la norme EN 62623:2013 indique la méthode de mesure à utiliser pour le mode attente longue des ordinateurs portables.</p>

Exigence	Organisation	Référence/Titre	Notes
<p>2. MODE «VEILLE» (ordinateurs de bureau, ordinateurs de bureau intégrés, ordinateurs portables)</p>	CENELEC	<p>EN 62623:2013 — Ordinateurs de bureau et ordinateurs portables — Mesure de la consommation d'énergie:</p> <p>5.2. Montage d'essai;</p> <p>5.3.3. Mesure du mode sommeil;</p> <p>5.4. Conditions d'essai;</p> <p>5.7. Spécification d'un wattmètre efficace vrai;</p> <p>5.8. Précision du wattmètre efficace vrai.</p>	
<p>3. ÉTAT DE CONSOMMATION MINIMALE (ordinateurs de bureau, ordinateurs de bureau intégrés, ordinateurs portables)</p>	CENELEC	<p>EN 62623:2013 — Ordinateurs de bureau et ordinateurs portables — Mesure de la consommation d'énergie:</p> <p>5.2. Montage d'essai;</p> <p>5.3.2 Mesure du mode arrêt;</p> <p>5.4. Conditions d'essai;</p> <p>5.7. Spécification d'un wattmètre efficace vrai;</p> <p>5.8. Précision du wattmètre efficace vrai.</p> <p>OU</p> <p>EN 50564:2011 Appareils électriques et électroniques pour application domestique et équipement de bureau — Mesure de la consommation faible puissance:</p> <p>4. Conditions générales pour les mesures;</p> <p>5. Mesures.</p>	<p>Dans les ordinateurs, l'état de consommation minimale sera souvent le mode «arrêt». Toutefois, certains ordinateurs peuvent avoir un état de consommation supplémentaire où la puissance appelée est inférieure à celle du mode «arrêt». Lorsque le mode «arrêt» n'est pas l'état de consommation minimale, la procédure de mesure appropriée indiquée dans la norme EN 50564:2011 peut être utilisée.</p>
<p>4. MODE «ARRÊT» (ordinateurs de bureau, ordinateurs de bureau intégrés, ordinateurs portables)</p>	CENELEC	<p>EN 62623:2013 — Ordinateurs de bureau et ordinateurs portables — Mesure de la consommation d'énergie:</p> <p>5.2. Montage d'essai;</p> <p>5.3.2. Mesure du mode arrêt;</p> <p>5.4. Conditions d'essai;</p> <p>5.7. Spécification d'un wattmètre efficace vrai;</p> <p>5.8. Précision du wattmètre efficace vrai.</p>	<p>Lorsqu'un produit est mis sur le marché avec une fonction de réveil à distance activée en mode arrêt, le système en test doit être testé en mode arrêt à la fois avec la fonction de réveil à distance activée et désactivée.</p> <p>Ajout au texte de la norme EN 62623:2013 — 5.3.2:</p> <p>«Si le mode "arrêt" est testé à la fois avec la fonction de réveil à distance activée et désactivée, activer l'équipement étudié et modifier le paramètre d'activation ou de désactivation de cette fonction en mode "arrêt" en paramétrant le système d'exploitation ou par d'autres moyens. Remettre ensuite l'équipement étudié en mode "arrêt" et répéter le test, en notant la consommation nécessaire en mode "arrêt" pour cette nouvelle configuration sous "mode arrêt avec la fonction de réveil à distance activée"».</p>

Exigence	Organisation	Référence/Titre	Notes
<p>5. RENDEMENT DES ALIMENTATIONS ÉLECTRIQUES INTERNES</p> <p>(ordinateurs de bureau, ordinateurs de bureau intégrés, clients légers, stations de travail, petits serveurs, serveurs informatiques)</p>	IERP et Ecova	<p>Protocole de test généralisé pour le calcul du rendement énergétique des alimentations électriques internes courant alternatif-courant continu et courant continu-courant continu, version révisée 6.6 (avril 2012).</p>	<p>Publié à l'adresse www.plugloadsolutions.com</p> <p>Note: L'équipement étudié sera testé dans la combinaison de tension et de fréquence suivante: 230 V à 60 Hz.</p>
<p>6.1</p> <p>Une fonction de gestion de la consommation d'électricité qui bascule automatiquement l'ordinateur dans un mode de consommation où la puissance appelée est plus faible que celle correspondant à un mode de veille</p> <p>(ordinateurs de bureau, ordinateurs de bureau intégrés, ordinateurs portables)</p>	CENELEC	<p>EN 62623:2013 — Ordinateurs de bureau et ordinateurs portables — Mesure de la consommation d'énergie:</p> <p>5.2. Montage d'essai;</p> <p>5.3.4. Mesure du mode attente longue;</p> <p>5.4. Conditions d'essai;</p> <p>5.7. Spécification d'un wattmètre efficace vrai;</p> <p>5.8. Précision du wattmètre efficace vrai.</p>	<p>Modifications du texte de la norme EN 62623:2013 — 5.3.4:</p> <p>— «Mesurer le mode attente longue» est à remplacer par «Mesurer le mode de consommation d'une fonction de gestion de la consommation d'énergie qui a une puissance appelée plus faible que celle correspondant au mode de veille».</p> <p>— «en mode attente longue (voir 4.2.8.4)» est à remplacer «dans un mode de consommation d'une fonction de gestion de la consommation d'énergie qui a une puissance appelée plus faible que celle correspondant au mode de veille».</p>
<p>7. INFORMATIONS À FOURNIR PAR LES FABRICANTS (ordinateurs de bureau, ordinateurs de bureau intégrés, ordinateurs portables, stations de travail, stations de travail mobiles, clients légers de bureau, petits serveurs et serveurs informatiques)</p>	Commission européenne	<p>Lignes directrices accompagnant le règlement (UE) n° 617/2013:</p> <p>3. Exigences d'écoconception.</p>	<p>Les exigences d'écoconception sont expliquées dans les lignes directrices accompagnant le règlement (UE) n° 617/2013.</p>
<p>7.1.1</p> <p>Rendement de l'alimentation externe</p>	CENELEC	<p>EN 50563:2011 Sources d'alimentation externes AC/CC et CA/CA — Détermination de la puissance hors charge et du rendement moyen des modes actifs</p>	<p>Les sources d'alimentation externes sont régies par le règlement (CE) n° 278/2009 de la Commission.</p>

Exigence	Organisation	Référence/Titre	Notes
<p>7.1.1</p> <p>Nombre minimal de cycles de chargement que les batteries peuvent supporter (ordinateurs portables)</p>	CENELEC	<p>EN 61960:2011 Accumulateurs alcalins et autres accumulateurs à électrolyte non acide — Éléments et batteries d'accumulateurs au lithium pour applications portables:</p> <p>7.6.1 Généralités;</p> <p>7.6.2 Endurance en cycles.</p> <p>OU</p> <p>7.6.3 Endurance en cycles (méthode d'essai accéléré).</p>	<p>Les batteries destinées à alimenter la mémoire BIOS rémanente (CMOS, EEPROM ou mémoire flash) ou l'horloge temps réel de l'ordinateur ne sont pas concernées.</p>
<p>7.1.1</p> <p>Teneur totale en mercure (ordinateurs comportant un écran intégré)</p>	CEI (ou autre)	<p>IEC 62321-1 ed1.0 — Détermination de certaines substances dans les produits électrotechniques — Partie 1: Introduction et présentation.</p> <p>IEC 62321-2 éd. 1.0 — Détermination de certaines substances dans les produits électrotechniques — Partie 2: Démontage, désassemblage et préparation mécanique de l'échantillon.</p> <p>IEC 62321-3-1 éd. 1.0 — Détermination de certaines substances dans les produits électrotechniques — Partie 3-1: Méthodes d'essai — Détection du plomb, du mercure, du cadmium, du chrome total et du brome total par spectrométrie par fluorescence X.</p> <p>IEC 62321-4 éd. 1.0 — Détermination de certaines substances dans les produits électrotechniques — Partie 4: Mercure dans les polymères, métaux et produits électroniques par CV-AAS, CV-AFS, ICP-OES et ICP-MS.</p> <p>IEC 62554 éd. 1.0 — Préparation des échantillons en vue de la mesure du niveau de mercure dans les lampes fluorescentes.</p> <p>OU</p> <p>Déclaration du fabricant.</p>	<p>D'autres méthodes appropriées peuvent être suivies en lieu et place de la procédure de la CEI pour mesurer et déclarer la teneur en mercure. Quand cette option est retenue, l'autre méthode choisie doit être déclarée.</p>

Exigence	Organisation	Référence/Titre	Notes
<p>7.1.1</p> <p>Niveau sonore (niveau de puissance acoustique pondéré A déclaré) de l'ordinateur</p> <p>(ordinateurs de bureau, ordinateurs de bureau intégrés, ordinateurs portables, stations de travail, stations de travail mobiles, clients légers de bureau, petits serveurs, serveurs informatiques)</p>	ECMA	<p>ECMA-109 2^e édition (décembre 1987) Valeurs déclarées d'émission acoustique des matériels informatiques et de bureau:</p> <p>4. Détermination des valeurs déclarées d'émission acoustique.</p> <p>ECMA-74 11^e édition (décembre 2010) Mesurage du bruit aérien émis par les équipements liés aux technologies de l'information et aux télécommunications:</p> <p>5. Installation and operating conditions (Conditions d'installation et de fonctionnement);</p> <p>6. Méthode de détermination des niveaux de puissance acoustique des équipements en salle d'essai réverbérante;</p> <p>7. Méthode de détermination des niveaux de puissance acoustique de l'équipement dans des conditions approchant celles du champ libre au-dessus d'un plan réfléchissant;</p> <p>Annexe C.15 Catégorie d'équipements: ordinateurs personnels et postes de travail.</p>	<p>La 2^e édition de la norme ECMA-109 a été adaptée selon le libellé final de la norme ISO 9296:1988.</p> <p>La 11^e édition de la norme ECMA-74 est étroitement alignée sur la norme ISO 7779:2010, 3^e édition.</p> <p>Il est loisible d'utiliser la méthode de détermination des niveaux de puissance acoustique des équipements tant en salle d'essai réverbérante que dans des conditions approchant celles du champ libre au-dessus d'un plan réfléchissant.</p>